



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
16 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

17-19 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Objet

1. Le présent rapport est le deuxième que le Comité consultatif pour les questions d'audit adresse à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en vertu du paragraphe 30 de son mandat. Il récapitule les activités menées et les conseils fournis par le Comité consultatif en 2013. Il est mis à la disposition du Conseil d'administration et lui est communiqué sur sa demande par la Présidente du Comité.

Historique

2. En mai 2012, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a approuvé les termes du mandat d'un comité de surveillance qui serait dénommé Comité consultatif pour les questions d'audit. Le contenu de ce mandat est consultable (en anglais uniquement sur le site d'ONU-Femmes à l'adresse www.unwomen.org/en/about-us/accountability-and-evaluation/audit).

3. Selon l'article 1 de son mandat, le Comité consultatif a été créé pour donner à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive des avis extérieurs indépendants reposant sur les règles de bonne pratique au sujet du cadre et des dispositifs de responsabilité d'ONU-Femmes, y compris la gestion des risques. Le Comité consultatif aide la Directrice exécutive à exercer ses responsabilités de contrôle conformément aux pratiques de référence pertinentes. Approuvé par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, son mandat peut être modifié de temps à autre, selon qu'il convient. Le Comité a un rôle consultatif et n'est pas un organe de gouvernance, et rien dans les termes ou les dispositions de son mandat ne saurait suggérer le contraire.

14-30214 (F) 290414 020514



Merci de recycler 



4. En septembre 2012, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a officiellement chargé le Comité consultatif pour les questions d'audit de promouvoir le principe de responsabilité et de favoriser la bonne gouvernance et l'application de normes déontologiques exigeantes, ainsi que l'adoption et l'application par la direction au sein d'ONU-Femmes des meilleures pratiques de gestion des risques et de gestion financière, conformément au paragraphe 2 de son mandat.

5. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a nommé les cinq membres ci-après du Comité consultatif : Catherine Bertini (États-Unis d'Amérique), William Fowler (États-Unis d'Amérique), Elizabeth MacRae (Canada), Yuen Teen Mak (Singapour) et Frank Sap (Belgique). L'ensemble du Comité est composé de femmes et d'hommes très au fait de tout ce qui concerne les questions financières, les programmes, la comptabilité, la gouvernance, la vérification des comptes et les investigations, l'audit externe, les contrôles internes, les pratiques et principes de gestion des risques ainsi que le travail normatif et les mécanismes intergouvernementaux du système des Nations Unies.

6. Conformément aux articles 6 et 7 du mandat, tous les membres du Comité consultatif sont des personnalités indépendantes extérieures à ONU-Femmes. En outre, ils remplissent chaque année à l'intention de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive une déclaration d'indépendance, aux termes de laquelle ils assument leur rôle dans la transparence sans porter atteinte à quelque intérêt que ce soit.

Travaux et activités de conseil du Comité consultatif pour les questions d'audit au 31 décembre 2013

7. En 2013, les membres du Comité consultatif se sont rencontrés à quatre reprises, les 21 et 22 janvier, du 23 au 25 avril, les 9 et 10 juillet et les 19 et 20 novembre, et ont participé à trois téléconférences, les 10 mai, 22 juillet et 5 septembre. Parmi les participants représentant ONU-Femmes figuraient la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, la Directrice exécutive adjointe et le Directeur exécutif adjoint, et les hauts responsables des programmes et des opérations intéressés par l'ordre du jour. Quand la situation l'exigeait, le Comité consultatif a tenu des réunions auxquelles l'Administration n'était pas invitée, ainsi que des réunions à huis clos avec la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, des auditeurs externes ou le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, dont relève le service d'audit chargé d'ONU-Femmes. La Présidente du Comité consultatif a également pris part à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, en septembre 2013. Outre leurs réunions officielles, les membres du Comité ont poursuivi leurs consultations et délibérations internes, leur examen des documents et leurs activités de conseil auprès de l'équipe de direction d'ONU-Femmes dans le cadre d'échanges par téléphone et courrier électronique.

8. Les comptes rendus des réunions ont été établis et validés. Le Comité consultatif est en liaison régulière avec la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive lorsqu'il se réunit et rend compte officiellement de ses travaux après chacune de ses réunions à New York.

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

9. Le Comité consultatif s'est entretenu régulièrement avec les membres du Comité des commissaires aux comptes pour échanger des renseignements utiles et mieux comprendre les stratégies mises en œuvre afin que toutes les activités d'ONU-Femmes fassent l'objet d'un audit, y compris dans le cadre des travaux exécutés par le service d'audit chargé de l'Entité. Il a eu des discussions de fond avec des représentants du Comité à chacune de ses réunions en tête-à-tête.

10. Le Comité consultatif a été régulièrement informé de l'état d'application des recommandations formulées dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que fait ONU-Femmes pour résoudre les problèmes en suspens, en s'assurant notamment que les problèmes systémiques et stratégiques sous-jacents sont traités de manière cohérente et soutenue.

Difficultés organisationnelles et décentralisation

11. Le Comité consultatif a été largement informé par la direction des difficultés que rencontrait ONU-Femmes depuis sa création officielle en 2011, née du regroupement de quatre entités des Nations Unies. Les problèmes concernent notamment : la mise en place des structures voulues pour appuyer un nouvel organisme cohérent ayant sa culture propre; la création d'une architecture régionale dans le cadre de la décentralisation d'ONU-Femmes à la fin de 2013; la gestion du changement pour l'acquisition de capacités internes grâce à des systèmes et processus institutionnels nouveaux ou repensés et par le recrutement, le déploiement et le perfectionnement des ressources humaines.

12. Le Comité consultatif constate qu'au mois de décembre 2013 la mise en place de l'architecture régionale était encore en cours de même que la décentralisation de la prise de décisions, qui doit passer du siège aux bureaux extérieurs. Il est conscient du fait que les bureaux régionaux et autres bureaux extérieurs ont besoin d'avoir les moyens requis pour s'acquitter de leurs responsabilités dans un environnement de travail décentralisé et fait observer que les contrôles nécessaires doivent être en place à la fois au siège et sur le terrain de manière que les risques opérationnels et stratégiques puissent être surveillés et maîtrisés. Il comprend la prudence que doit exercer ONU-Femmes pour faire en sorte que les bureaux extérieurs disposent des moyens appropriés, des cadres de contrôle interne et des mécanismes de responsabilité nécessaires, mais il encourage l'Entité à hâter le déploiement de l'architecture régionale.

13. Étant donné que le déploiement de l'architecture régionale est l'une des priorités organisationnelles d'ONU-Femmes, le Comité consultatif insiste sur la nécessité de définir les principaux indicateurs de résultats afin d'évaluer et de suivre les progrès de cette mise en place qui se poursuit en 2014; de définir les risques et s'en protéger en faisant les ajustements nécessaires; et de faire savoir si les résultats et les avantages escomptés de la décentralisation se concrétisent.

14. Le Comité consultatif comprend également les difficultés qu'il y a à doter chacun des bureaux extérieurs des effectifs supplémentaires dont il a besoin et à assurer la formation et l'apprentissage nécessaires, afin que les dispositifs de contrôle et stratégies de gestion des risques appropriés soient mis en œuvre dans toute l'organisation. À cet égard, ONU-Femmes jugera peut-être utile de mettre en place un système de gestion des aptitudes et de planification de la relève, et d'élaborer et d'appliquer une politique de rotation et de mobilité des effectifs.

15. Le Comité consultatif a bien saisi l'intérêt de l'architecture régionale pour accroître le rôle normatif d'ONU-Femmes au niveau des pays et renforcer les articulations dans une optique de coordination interinstitutions et de mobilisation des ressources au niveau local. Il note aussi que la mobilisation des ressources a été difficile en 2012 et 2013. Or, si les contributions n'augmentent pas, l'Entité ne disposera peut-être pas de ressources suffisantes pour remplir son mandat. Le Comité consultatif engage donc ONU-Femmes à élaborer une stratégie et un plan d'ensemble de mobilisation des ressources, en particulier pour les ressources autres que les ressources de base.

16. Le Comité consultatif a noté que les prévisions de résultats pour 2013 étaient en deçà des objectifs budgétaires fixés pour 2012-2013. Il rejoint ONU-Femmes pour penser que le rythme de mobilisation des ressources, en particulier des ressources autres que les ressources de base, doit s'accélérer et que le travail des partenaires d'exécution doit être plus efficient. Il constate que l'Entité doit effectivement être réaliste et procéder avec prudence et en fonction de la demande à la mise en place de son architecture régionale et du lancement de ses programmes de pays, compte tenu notamment des difficultés de financement mentionnées au paragraphe 15 du présent rapport.

Gestion du risque institutionnel

17. Le Comité consultatif a appris qu'une procédure informelle de gestion du risque, comprenant la définition et l'atténuation des risques, était en place au sein d'ONU-Femmes, qui procède par ailleurs à l'élaboration d'une politique en la matière et collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour profiter des enseignements qu'ils ont tirés de la mise en œuvre de stratégies et de procédures relatives à la gestion du risque institutionnel. Le Comité consultatif approuve les efforts entrepris par ONU-Femmes jusqu'à présent dans ce domaine et souligne qu'il importe qu'elle élabore et applique une stratégie formelle de gestion du risque intégrée qui soit axée sur les résultats et permette de définir et de gérer les risques courus dans toute l'Entité et dans ses relations extérieures.

Fonction d'évaluation

18. Le Comité consultatif trouve utile le travail accompli à ce jour pour doter la fonction d'évaluation des moyens nécessaires et concevoir des mécanismes et des directives afin d'appliquer cette politique et d'étoffer les capacités d'évaluation. Il souligne qu'il importe de doter de ressources suffisantes la fonction d'évaluation, tant centralisée que décentralisée, et de faire en sorte que les résultats des évaluations reflètent les réalisations attendues dans le plan stratégique, et servent à enrichir les connaissances et à améliorer les résultats. Il importe en particulier que le rapport d'évaluation annuel soit pragmatique, réaliste et utilisable, et qu'il montre clairement en quoi les programmes ont été efficaces.

Audit interne

19. Le Comité consultatif sait que l'Entité a conclu en décembre 2011 un accord de services, par lequel elle a chargé le Bureau de l'audit interne et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de conduire des audits internes et des investigations pour son compte, et constate qu'un accord portant sur deux années supplémentaires a été conclu en décembre 2013. Il suggère

à ONU-Femmes de vérifier de près s'il est rentable de sous-traiter l'audit interne et d'envisager d'autres solutions qui soient applicables sur les plans financier et opérationnel.

20. Le Comité consultatif sait que le service d'audit chargé d'ONU-Femmes, qui a été créé dans le cadre de l'accord de prestation de services, fonctionne indépendamment du PNUD. Il reste cependant préoccupé par les éventuels conflits d'intérêts que pourrait susciter le fait que le PNUD assume certaines des tâches administratives d'ONU-Femmes dans le cadre d'autres accords de prestation de services portant, par exemple, sur la gestion de ses services de trésorerie. Pour assurer un contrôle indépendant et toute la transparence voulue, il importe qu'un organe de coordination indépendant existe au sein d'ONU-Femmes pour superviser les activités d'audit interne et leurs résultats. En outre, le Directeur chargé de l'audit et des investigations doit adresser périodiquement des rapports à l'équipe de direction d'ONU-Femmes et maintenir des contacts permanents avec cette dernière.

21. Le Comité consultatif a examiné le plan de travail annuel pour 2013 du service d'audit chargé d'ONU-Femmes et recommandé de l'approuver en principe, moyennant les quelques éclaircissements qu'il suggère. Il a été régulièrement informé des résultats des différentes missions d'audit exécutées en 2013, notamment des problèmes systémiques qui méritent l'attention.

22. Le Comité consultatif a noté que le service d'audit chargé d'ONU-Femmes avait vu ses ressources augmenter en 2013 et appuie le renforcement continu des fonctions d'audit interne de l'Entité afin que la couverture des futurs plans d'audit soit suffisante, en particulier dans la perspective du déploiement de l'architecture régionale et de la décentralisation. Il importe également de s'assurer que les services d'audit disposent de moyens suffisants, car le Comité des commissaires aux comptes doit pouvoir se fier aux travaux des vérificateurs internes.

23. Le Comité consultatif a examiné le plan de travail annuel pour 2014 du service d'audit chargé d'ONU-Femmes et proposé de le réviser quelque peu et d'en élargir l'étendue compte tenu de l'augmentation des ressources dont bénéficiera ce service. Il réaffirme l'importance de contrôler et d'évaluer régulièrement le montant des ressources et les moyens du service afin de s'assurer qu'ils sont suffisants et conviennent pour établir l'ensemble des assurances dont ONU-Femmes a besoin.

24. Le Comité consultatif rappelle la décision 2012/10 du Conseil d'administration, adoptée le 30 novembre 2012 (voir [UNW/2012/16](#)), sur la divulgation publique des rapports d'audit interne et sur le document de directives d'application correspondant (directives permanentes n° 860 du Bureau de l'audit interne et des investigations). Il réitère sa recommandation selon laquelle ONU-Femmes devrait formuler et appliquer une stratégie de communication afin que les conclusions et recommandations des audits et les mesures décidées par la direction soient diffusées de manière intelligible et transparente, en particulier lorsque les audits internes ont fait apparaître des problèmes systémiques récurrents.

Investigations

25. Le Comité consultatif a été régulièrement tenu au courant par le Bureau de l'audit et des investigations, qui lui a présenté une vue d'ensemble du volume de travail, les allégations ventilées par nature et l'état d'avancement des dossiers. Il prend note des efforts qui ont été faits pour mieux faire connaître la ligne

téléphonique à utiliser pour signaler les cas de fraude et constate une augmentation sensible du nombre de dossiers traités par le Bureau en 2013 par rapport à 2012.

États financiers

26. Le Comité consultatif a examiné les états financiers types élaborés pour déterminer les obligations de divulgation applicables à ONU-Femmes, ainsi que le projet de rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012, et proposé quelques améliorations. Il s'agit des premiers états financiers de l'Entité conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). L'adoption de ces normes a nécessité d'importants changements dans les règles comptables précédemment suivies par ONU-Femmes. Le Comité consultatif note que l'Entité a procédé à une planification rigoureuse pour arriver à appliquer intégralement les normes IPSAS dans un court laps de temps. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les comptes de l'Entité et le Comité consultatif félicite celle-ci pour cet appréciable résultat.

Relations avec le Programme des Nations Unies pour le développement

27. Le Comité consultatif sait qu'ONU-Femmes a conclu des accords de prestation de services avec le PNUD afin de lui déléguer certaines de ses tâches administratives, par exemple la gestion de ses services de trésorerie et de son portefeuille de placements. L'Entité restant comptable de ses résultats généraux, le Comité insiste de nouveau sur le fait qu'elle doit impérativement mettre en œuvre les modalités et les procédures appropriées pour s'assurer que ses tâches externalisées sont exécutées correctement. Par ailleurs, ONU-Femmes voudra peut-être examiner s'il ne serait pas préférable qu'une société spécialisée gère son portefeuille de placements et la conseille en vue d'optimiser les retours sur investissement.

Plan stratégique

28. Le Comité consultatif a été tenu régulièrement informé de l'élaboration et de la teneur du plan stratégique actualisé pour la période 2014-2017 (UNW/2013/6). Il croit comprendre que ce plan est plus rigoureusement axé sur les produits attendus, que les résultats en matière d'efficacité organisationnelle correspondent au cadre de gestion axée sur les résultats, et qu'ONU-Femmes collabore avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, à l'harmonisation de ses modalités de planification stratégique.

Considérations finales

29. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a examiné le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (UNW/2014/4), qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle et pris note des principaux résultats des audits internes qui y sont consignés. Il en approuve la teneur.

30. Le Comité consultatif pour les questions d'audit pense qu'il convient de continuer à renforcer les mécanismes de contrôle interne et de responsabilité au sein d'ONU-Femmes.

Annexe

Réponse de la direction au rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit

1. La direction d'ONU-Femmes prend acte du deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et en remercie les membres pour l'adhésion au mandat de l'Entité. La réalisation de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes est considérée par l'Entité comme le défi majeur du XXI^e siècle. ONU-Femmes, qui est devenue opérationnelle en 2011, est résolue à « changer les règles du jeu » pour les femmes et les filles à l'échelle mondiale.

Comité des commissaires aux comptes

2. La direction d'ONU-Femmes apprécie les recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit tendant à s'employer sans relâche à donner suite par des actions concrètes aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, en particulier lorsqu'elles concernent des questions structurelles et stratégiques. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'application des recommandations d'audit, comme indiqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/68/5/Add.13](#) et [Corr.1](#) et [Corr.2](#)) pour l'année terminée le 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, sur les 28 recommandations qui avaient été faites pour 2011, 23 avaient été exécutées et 5 étaient en voie de l'être. De même, 4 des 17 recommandations d'audit faites pour 2012 avaient été appliquées et des plans d'action avaient été élaborés pour donner suite aux 13 autres. La direction d'ONU-Femmes s'engage à agir et à suivre en permanence la mise en œuvre des recommandations d'audit externe formulées par le Comité des commissaires aux comptes.

Difficultés organisationnelles et décentralisation

3. La direction de l'Entité souscrit à la recommandation du Comité tendant à évaluer périodiquement les risques et la concrétisation des avantages escomptés alors qu'ONU-Femmes parvient à la maturité en tant qu'organisation. Tout au long de 2013, l'Entité a continué de mettre en place l'architecture régionale et a procédé à la décentralisation de la prise de décisions au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays conformément aux dispositifs de contrôle interne et délégations de pouvoir approuvés.

4. En janvier 2014, ONU-Femmes a achevé la mise en place de six bureaux régionaux et de son architecture régionale avec l'ouverture à Istanbul (Turquie) du bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale. La direction d'ONU-Femmes souscrit à l'observation du Comité soulignant qu'il importe de suivre les progrès du déploiement de l'architecture régionale et a fait rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis à ce jour et continuera de faire de même dans son rapport annuel. Elle continuera également de s'occuper des risques et de faire les ajustements qui s'imposent. Les indicateurs de résultats communiqués au Conseil d'administration feront partie des moyens utilisés pour suivre les progrès et les résultats de la nouvelle architecture, de pair avec le suivi institutionnel standard conduit par l'Entité dans des domaines tels que l'exécution du programme et le recrutement. Les 12 indicateurs de résultats couvrent trois domaines : a) la mise en service des bureaux régionaux; b) des bureaux de pays plus forts et plus réactifs; et c) l'efficacité et l'efficacité améliorées d'ONU-Femmes.

5. Le développement institutionnel, le recrutement et le perfectionnement du personnel demeurent un domaine d'action privilégié pour ONU-Femmes. La direction souscrit aux recommandations du Comité tendant à introduire des politiques de rotation et de mobilité, de gestion des aptitudes et de planification de la relève. Avec la nomination du nouveau Directeur des ressources humaines d'ONU-Femmes en mars 2014, ces initiatives, sur lesquelles l'accent voulu sera mis, s'appuieront sur les travaux préparatoires déjà entrepris.

6. La mobilisation des ressources est la priorité organisationnelle d'ONU-Femmes et il est nécessaire de redoubler d'efforts, s'agissant en particulier de la mobilisation des ressources autres que les ressources de base. En 2013, la stratégie de l'Entité visant à accroître le nombre de donateurs et celui des États Membres apportant une contribution supérieure à 10 millions de dollars au titre des ressources de base a porté ses fruits. ONU-Femmes a indiqué avoir enregistré un accroissement respectable de 33 % au titre des contributions de base, qui ont atteint 152 millions de dollars contre 114 millions en 2012. ONU-Femmes a prévu dans le budget pour 2014-2015 340 millions de dollars au titre des contributions de base et s'efforcera de poursuivre cette stratégie de croissance.

7. De même, des stratégies de mobilisation des ressources autres que les ressources de base sont élaborées en vue d'atteindre l'objectif de 350 millions de dollars pour 2014/2015. La plupart des bureaux de pays mettent en œuvre des plans d'action de mobilisation des ressources décrivant les différentes possibilités existant au niveau local. Des fonctionnaires au siège dispensent une formation à la mobilisation des ressources aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, tandis que les bureaux régionaux fournissent de plus en plus un appui à ces derniers en matière de mobilisation des ressources. Les représentants d'ONU-Femmes contactent les représentants des donateurs au niveau des pays, où la plupart des décisions concernant la mobilisation des ressources autres que les ressources de base sont prises. À plusieurs occasions, les notes stratégiques et plans de travail annuels des bureaux de pays ont été utilisés comme outil de mobilisation des ressources.

8. La direction d'ONU-Femmes se félicite que le Comité soutienne les stratégies de mobilisation des ressources axées sur la réalisation des objectifs arrêtés dans le plan stratégique 2014-2017.

Gestion des risques

9. La direction d'ONU-Femmes prend note de la recommandation du Comité concernant l'importance de la mise en place de modalités appropriées en matière de risques opérationnels au niveau des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège. ONU-Femmes institutionnalise en les renforçant sa politique et ses procédures de gestion des risques en collaborant avec les autres entités des Nations Unies sur les enseignements tirés en la matière.

Fonction d'évaluation

10. La direction d'ONU-Femmes souscrit aux observations du Comité et affirme la pertinence stratégique de sa fonction d'évaluation pour le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de sa capacité de programmation au niveau national. ONU-Femmes met sur pied un système d'assurance qualité afin que tous les bureaux aient des moyens financiers et humains suffisants pour mettre en œuvre les plans d'évaluation. En novembre 2013, l'Entité a nommé son premier Directeur des

évaluations, une autorité internationalement reconnue dans le domaine des évaluations axées sur l'équité et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Sous sa direction, ONU-Femmes se positionne comme un partenaire à l'échelon mondial ayant accès, par l'intermédiaire d'EvalPartners, à plus de 30 membres, dont le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Réseau sur l'évaluation du développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (EvalNet), plusieurs gouvernements, organisations de la société civile, banques de développement multilatérales, fondations privées et milieux universitaires.

11. ONU-Femmes continue de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des initiatives engagées à l'échelle du système des Nations Unies et dans la gestion des connaissances sur les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'Entité a développé son portail de l'évaluation de l'égalité des sexes, conduit des évaluations conjointes, formé des partenariats innovants tels que l'initiative EvalPartners et promu l'utilisation d'indicateurs d'évaluation grâce au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (voir également [UNW/2014/3](#)).

Audit et enquêtes internes

12. La direction d'ONU-Femmes note la mise en garde du Comité tendant à évaluer continuellement le rapport coût-avantage des différents arrangements d'externalisation avec le PNUD. La direction reconnaît les préoccupations du Comité relatives aux conflits d'intérêts potentiels liés au fait que le PNUD s'acquitte de fonctions d'audit interne d'ONU-Femmes ainsi que d'autres fonctions externalisées, concernant en particulier la trésorerie, les systèmes informatiques et télématiques et l'administration de la paie, des prestations et des avantages. La direction est résolue à contrôler le rapport qualité-prix et conduira des études de faisabilité pour évaluer les différentes options pour les fonctions externalisées au fil des ans.

13. La direction d'ONU-Femmes apprécie que le Comité appuie l'accroissement de la capacité interne d'audit en 2013 et les modifications correspondantes apportées au plan de travail de l'audit. Des exposés trimestriels sont organisés entre la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes et le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD.

14. La direction d'ONU-Femmes prend acte de la recommandation du Comité tendant à élaborer des stratégies de communication et a pris l'initiative de communiquer avec les donateurs au sujet de certains rapports d'audit interne publiés en application de la politique de divulgation publique entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2012.

15. La direction d'ONU-Femmes note l'appréciation par le Comité des mises à jour périodiques sur le nombre d'affaires donnant lieu à des investigations et des efforts déployés par l'Entité pour faire connaître sa permanence téléphonique pour la lutte contre la fraude.

États financiers

16. La direction d'ONU-Femmes se félicite de ce que le Comité ait noté que l'Entité avait procédé à une planification rigoureuse pour appliquer les normes

IPSAS dans un court laps de temps. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que « la mise en place réussie du système comptable IPSAS était une réussite majeure qui confirmait l'engagement fort de la direction, surtout compte tenu de la relative nouveauté de l'Entité et de l'état de préparation rapporté précédemment par le Conseil ». (voir [A/68/5/Add.13](#), chap. II).

Relations avec le Programme des Nations Unies pour le développement

17. La direction d'ONU-Femmes souscrit à l'observation du Comité au sujet de la nécessité de surveiller la bonne exécution des fonctions externalisées au PNUD. La Division de la gestion et de l'administration a mis en place des dispositifs de contrôle pour vérifier que chacune des tâches dont le PNUD doit s'acquitter pour le compte d'ONU-Femmes est exécutée correctement : a) au chapitre des services de trésorerie, ONU-Femmes a souscrit à la politique et aux directives du PNUD en matière d'investissement et tient des réunions trimestrielles avec le PNUD au sujet de ses investissements; b) au chapitre des paiements et rapprochements bancaires, ONU-Femmes examine tous les mois les rapprochements bancaires établis par le PNUD; et c) au chapitre des ressources humaines, ONU-Femmes utilise un outil de validation des états de paie pour vérifier les informations transmises au PNUD pour le traitement des états de paie relatifs aux administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan international en poste au siège. De plus, l'Administrateur assistant adjoint du PNUD a adressé à ONU-Femmes une lettre de certification de toutes les opérations engagées pour le compte d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Plan stratégique 2014-2017

18. La direction d'ONU-Femmes apprécie l'appui du Comité à l'élaboration du plan stratégique mis à jour, 2014-2017 ([UNW/2013/6](#)), dont la classification des coûts et les calendriers sont en harmonie avec ceux des fonds et programmes des Nations Unies. L'Entité poursuit sa collaboration avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.